



SOURS

BULLETIN

SOURS

L'Épi Beauceron

MUNICIPAL D'INFORMATION

Editorial

Sourséennes, sourséens,

L'été s'achève et je souhaite à tous une excellente rentrée.

En début d'été, nous commençons à retrouver une certaine liberté avec la crise sanitaire qui s'estompait. A l'heure où j'écris ces lignes, le variant « delta » prolifère, et nous devons rester vigilant, respecter les gestes barrières, continuer à vacciner le plus grand nombre et le pass sanitaire se généralise pour que notre pays ne connaisse pas une nouvelle vague épidémique qui aurait des conséquences terribles sur notre économie et nos conditions de vie.

J'espère que pour cette rentrée, nous aurons laissé derrière nous cette crise sanitaire sans précédent. Cependant, et afin de ne pas prendre de risques inconsidérés, nous avons choisi de ne pas installer la fête du village en septembre pour la deuxième année consécutive.

Cet été, nous avons continué les aménagements à l'école de la Vallée. Couloirs et dégagements ont été remis à neuf, avec un nouvel éclairage. Les portes du préau seront changées lors de prochaines vacances.

Avant la fin de l'année, nous allons repeindre les portes de l'église Saint Germain, en accord avec l'architecte des bâtiments de France.

La porte de la chapelle Saint Jean à Generville va également être remplacée.

Nous allons créer sur la rue Théophile Bourgeois, un trottoir pour permettre le déplacement sécurisé des piétons et garantir la pérennité du mur d'enceinte du parc municipal.

La rue du Silo va également être aménagée, afin d'offrir une meilleure sécurité et un espace de stationnement identifié.

La chaudière de l'école de la Vallée va également être changée et le chauffage au fuel va être remplacé par un chauffage au bois, plus respectueux de la nature. Je remercie nos partenaires, l'Etat, le Conseil Départemental et Chartres-Métropole pour leurs aides financières.

Nous allons ce second semestre commencer deux études ; l'une concernant Generville, pour évaluer les problèmes de vitesse et de stationnement, et l'autre sur la rue du château d'eau en prévision de la fin des travaux du lotissement des Grouaches menés par Acanthe.

Malheureusement, comme nous vous l'avions annoncé, de nombreux arbres du parc municipal ont dû être abattus, à cause de la charlarose, cette maladie qui commence à faire de gros dégâts sur notre territoire. Que l'on se rassure ; la replantation est prévue pendant l'hiver prochain. Une invasion de chenilles processionnaires nous a obligé par ailleurs à fermer le parc provisoirement pendant le mois de juillet.

Nous restons mobilisés à vos côtés en ces temps difficiles. Très belle rentrée à vous tous et faisons le vœu que ce soit le dernier avec des contraintes sanitaires. Prenez soin de vous !

Bien à vous.

Le Maire,
Jean-Michel Plault

Départ d'Anne-Catherine, maîtresse à l'école maternelle de l'Eveil

Après 12 années de service à l'école maternelle de l'Eveil, Anne-catherine nous quitte pour une nouvelle affectation suite à la fermeture d'une classe. Elle part pour rejoindre l'équipe pédagogique de l'école maternelle de Morancez. De son dire, elle indique avoir passé d'excellentes années à Sours et souligne l'implication importante des parents d'élèves ainsi que leur gentillesse, la collaboration étroite avec la mairie et les bonnes relations entretenues avec l'ensemble des conseillers municipaux. Ses conditions de travail étaient excellentes et elle quitte avec beaucoup de regrets Sours. La commune retiendra sa forte implication dans le projet de nouvelle école maternelle et nous la remercions encore. Un grand merci aussi de la part des enfants de Sours pour son accompagnement et sa bienveillance.



Concours de photos



La municipalité organise un concours de photos ouvert à tous, grands et petits à partir de 10 ans. L'objectif est de valoriser la commune à travers le regard que vous portez sur elle.

L'idée est simple : faire une image, belle ou insolite au cours d'une balade dans le village, dans le parc, ou les hameaux... Cela peut-être aussi un coup de cœur pour une scène de vie, ou un détail de l'architecture d'un bâtiment.

La photo retenue, fera la une de la couverture du prochain bulletin d'informations municipales 2022 !

Le cliché doit être non retouché, au format portrait, en couleur ou en noir et blanc et dans la plus haute définition possible.

Vous avez jusqu'au 1^{er} novembre, pour envoyer vos chefs d'œuvre sur : epi.sours@orange.fr

Alors à vos marques, prêts... Flashez pour la plus belle photo de Sours !

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Les Fonds d'Aide aux Jeunes sont destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui sont en grande précarité de ressources.

Ce sont des aides qui n'ont pas vocation à être régulières car elles doivent répondre à un besoin ponctuel et précis (logement, travail, transport, etc.).

Si vous avez entre 18 à 25 ans, que vous n'êtes plus scolarisés et que vous résidez en Eure-et-Loir, vous pouvez prétendre à l'obtention de cette aide d'un montant variable en fonction des situations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le CCAS de la mairie de SOURS au 02.37.25.70.28.

n° 38
SEPTEMBRE 2021

SOMMAIRE

Page 2
VIE LOCALE ET COMMUNALE

- Résidence des Grouaches
- Les travaux
- La taxe additionnelle

Page 3
VIE LOCALE ET COMMUNALE

- Le frelon asiatique
- La boîte à livres
- CityAll
- Ecole de la Vallée

Page 4
LES ASSOCIATIONS
VOUS INFORMENT

- URGENCE depuis un portable Tél. 112
- SAMU Tél. 15
- Gendarmerie Tél. 17
- Pompiers Tél. 18
- Médecins Tél. 02 37 25 73 78
Tél. 02 37 91 93 05
- Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22
- Mairie Tél. 02 37 25 70 28
- Centre anti-poison Angers Tél. 02 41 48 21 21

Vous pouvez nous écrire
Mairie 2, rue Isambert 28630 Sours
contact@sours.fr
urbanisme@sours.fr
scolaire@sours.fr
www.sours.fr

VIE LOCALE ET COMMUNALE

Résidence des Grouches



Les travaux d'aménagement effectués par la société Acanthe font apparaître rue du Château d'Eau les contours du futur lotissement qui comprendra 36 pavillons. Tous les réseaux sont réalisés et la rue Aimé et Jacques Daguet donne l'accès aux parcelles suivant le plan de composition ci-contre. La commercialisation est réalisée par Acanthe, vous pouvez prendre contact pour tout renseignement Tél. 02 23 45 00 51.

Les permis de construire sont à déposer à la mairie de Sours pour instruction. Les premières constructions de pavillons seront lancées au 4^{ème} trimestre 2021.



Les travaux

ÉCOLE DE LA VALLÉE

Cette année l'école bénéficie d'une nouvelle tranche de travaux par la réfection des peintures du couloir central et par un nouvel aménagement du préau (changement des huisseries).

SALLE VALENTIN GAUT

Les huisseries en bois seront changées, l'isolation de la salle sera améliorée.

EGLISE



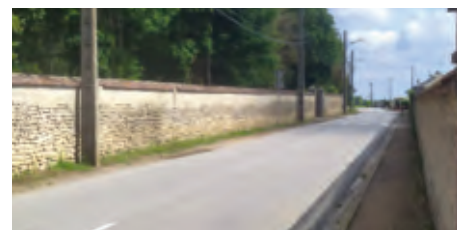
Les travaux de réfection de l'édifice se poursuivent, dans la continuité de la remise en état des vitraux, les trois portes extérieures seront repeintes en couleur « rouge renaissance »

PLACE DE VERDUN



L'ancienne porte de la commanderie (face au Crédit Agricole) sera rénovée. Les joints seront refaits et les pierres seront remises en valeur.

VOIRIE - RUE BOURGEOIS



Le long du parc l'aménagement réalisé avec des bordures basses permettra de gérer l'écoulement de l'eau pluviale. Le stationnement sera revu afin de mieux maîtriser la vitesse et la sécurité.

RUE DU SILO



Le plan de circulation du centre bourg adopté en 2019-2020 demandait un aménagement dans la rue du silo afin de permettre un juste équilibre entre stationnement, circulation apaisée et sécurité pour les habitants. Des places de stationnement sont créées, la limitation de la vitesse passe à 30 km/h et un règlement de stationnement de courte durée est mis en place dans le secteur le plus étroit.

CHAPELLE DE GENERVILLE

La porte de la chapelle doit être changée avant la fin de l'année.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT AU HAMEAU DE GENERVILLE



Une réflexion est ouverte pour l'aménagement de la circulation au hameau de Generville, cela inclut aussi la vitesse des véhicules, le stationnement et l'organisation de la place Saint-Jean. Cette mission est confiée au cabinet d'étude « En Perspective ». Les habitants pourront être consultés lors de cette mission.

LE FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une guêpe sociale mesurant environ 3 cm de long.

Comme chez l'abeille domestique, les frelons vivent au sein d'une colonie composée d'une femelle reproductrice, la reine, de femelles stériles, les ouvrières, et, pendant la période de reproduction, de mâles et de femelles sexuées, les futures fondatrices.

Le nid du Frelon asiatique est souvent sphérique quand il est abrité, mais il peut devenir ovalaire et atteindre jusqu'à 1 m de haut quand il

est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m de haut dans un grand arbre.

La présence du frelon asiatique dans notre pays est relativement récente. Elle date de 2004.

Opportuniste, belliqueux, rapide, virulent, sans prédateur, le frelon asiatique se met partout.

Le frelon asiatique est peu présent dans les zones naturelles. Il préfère les zones urbaines et périurbaines. Le frelon n'attaque pas l'homme du moins pas s'il ne se sent pas menacé.

Les frelons asiatiques représentent un danger pour les abeilles, car ces dernières sont attaquées et tuées par cette espèce invasive. Ils sont ainsi la hantise des apiculteurs et peuvent même être un danger pour la nature, car les abeilles participent au développement et à la préservation de la végétation, essentielles pour nous.



Concernant les destructions des nids (guêpes ou frelons) sachez que le SDIS (pompiers) n'intervient qu'en cas d'urgence, y compris sur la voie publique, que s'il apparaît un risque pour la sécurité immédiate des personnes.

En dehors de ces cas d'urgence, le coût des interventions est à la charge du propriétaire (ou occupant) du terrain sur lequel le nid est implanté. **La commune de Sours a souhaité aider à ce dispositif de destruction en prenant à sa charge une participation de 50% du montant de la prestation (plafond de 120 € par an et par particulier).**

Une constatation devra être faite par les services techniques ou l' élu de permanence, qui autorisera le propriétaire à faire intervenir une entreprise habilitée à la destruction de ce type de nid. Le particulier devra compléter et signer un imprimé de demande de participation financière.

Le piégeage doit se faire avec des pièges sélectifs. L'idéal serait d'avoir un appât sélectif à base de phéromones. Le piégeage des fondatrices au printemps évite la constitution des nids et donc favorise la préservation des ruchers.

Lorsqu'il est seul, le frelon asiatique n'est pas agressif mais si vous vous approchez d'un nid à moins de 4 ou 5 mètres, les attaques sont alors collectives et très agressives. La fuite est votre seule solution.

La méthode la plus efficace reste de détruire la colonie avec une perche télescopique pour injecter de l'insecticide (appel à un professionnel).

NOUVEAU EN 2021 : LA TAXE ADDITIONNELLE

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, il a été voté l'instauration d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette taxe va s'appliquer pour la première fois en 2021.

Pourquoi cette taxe additionnelle ?

L'instauration de la taxe a trois buts principaux :

Garantir et améliorer la politique de solidarité au profit des communes membres.

Chacun ne le sait pas, mais Chartres Métropole verse chaque année des dotations aux communes, d'un montant de plus de 14 millions d'euros, sous forme de fonds de concours et de dotation de solidarité communautaire. Par exemple, pour le projet de l'aménagement de la place de Verdun, Chartres Métropole a versé en fonds de concours plus de 200 000 € sans compter sa participation entière pour l'éclairage public et les réseaux d'eaux pluviales et usées.

Maintenir l'investissement sur le territoire pour en conforter l'attractivité et assurer l'emploi.

Notre territoire doit séduire les entreprises pour qu'elles assurent suffisamment d'emploi pour nos habitants et dans l'avenir, pour nos enfants. La réalisation du complexe Odyssee, la construction prochaine d'un complexe culturel ou le projet d'un nouveau parc d'expositions sont autant d'atouts qui peuvent aider les responsables d'entreprises à décider d'une installation sur le territoire.

Stabiliser les ressources de la communauté d'agglomération dans un contexte où les dotations de l'Etat ont été nettement diminuées et pour faire face à la suppression de la taxe d'habitation, certes compensée en 2021 mais dont personne ne sait ce qu'il adviendra dans les années suivantes.

Pour apprécier la contribution de Chartres Métropole à notre commune, il faut également tenir compte des services apportés directement aux habitants :

- Pour les scolaires, la prise en charge des lignes d'eau et du transport vers l'Odyssee.
- Pour les jeunes, le fond d'aide aux jeunes, la prise en charge du transport scolaire.
- Les investissements lourds en termes de remise en état des réseaux d'eaux potables,

de construction de la station d'épuration. Sachez que la station de Sours est en limite de ses capacités et s'il n'y avait pas la communauté d'agglomération, il faudrait envisager la construction d'un nouvel équipement à la charge de la commune.

- La collecte des ordures ménagères, des encombrants deux fois l'année, un point d'accès de proximité pour les déchets verts, etc.

- L'entretien de la Roguette, et les travaux d'amélioration pour éviter les inondations.

- L'installation, la maintenance du réseau d'éclairage public sur la commune.

Conséquences pour les habitants

En 2021, la taxe d'habitation, déjà totalement supprimée pour 80 % de la population, sera allégée de 30 % pour les 20 % des contribuables encore redevables. Elle sera ensuite allégée de 65 % en 2022 pour disparaître complètement en 2023.

Prenons l'exemple d'un couple qui a payé en 2020, 800 € de taxe foncière et 690 € de taxe d'habitation.

En 2021, sa taxe foncière augmentera de 100 € du fait de la taxe additionnelle et sa taxe d'habitation diminuera de 140 €. Il aura donc une charge fiscale pour ces deux taxes en 2021 de 1450 € contre 1490 € en 2020 (à base et taux constants).

Les propriétaires de conditions modestes pourront bénéficier de dégrèvements s'ils remplissent les conditions d'âge et de revenus prévues par le code des impôts.

Le choix des représentants de la commune de voter cette taxe additionnelle repose sur la nécessité impérieuse de donner à la communauté d'agglomération les moyens de poursuivre une politique d'investissement pour développer l'activité économique locale en offrant des équipements de qualité sans impacter la solidarité au profit des communes.

LA BOÎTE À LIVRES

La commune met à disposition de chacun une boîte à livres contenant bon nombre de livres déposés par les habitants. Ces livres peuvent à leur tour être pris par d'autres personnes créant ainsi un nouveau cycle d'utilisation.

Afin de garder la boîte à livres opérationnelle, merci de ne pas en rajouter lorsqu'elle est complète ni d'en laisser au sol. Ne vous sentez pas obligé de ramener votre ouvrage.



LA CHALAROSE

Comme annoncé dans l'Epi précédent, la Chalarose attaque bien les frênes du parc communal (voir photos jointes). La coupe des arbres malades va se poursuivre puis viendra la phase de replantation d'espèces en adéquation avec le terrain et le climat de Sours.



CITYALL

La commune a décidé d'intensifier sa communication à travers l'application mobile CityAll.

N'hésitez pas à télécharger et à installer cette application gratuite pour suivre l'actualité de Sours en temps réel.

En flashant le QRCode joint vous accédez directement à l'application.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA VALLÉE



En fin d'année scolaire, les CM1CM2 B de l'école La Vallée ont réalisé leur randonnée vélo le 22 juin dernier. La météo a été clémente avec les randonneurs car la sortie vélo s'est réalisée pratiquement sans une goutte. Ce n'est qu'une fois revenus à l'école que le temps s'est déchaîné. Heureusement, les élèves et leurs accompagnateurs étaient tous à l'abri. C'était une belle journée appréciée de tous.

Les classes de CM1CM2A et de CP ont participé à une course d'orientation dans le parc de Sours comme des vrais chercheurs de trésor, ce fut également un joli moment !

Pour clore le projet sur les contes, après deux balades contées dans le parc de Sours, l'école de la Vallée a accueilli la troupe du Théâtre en pièces (dirigé par Emmanuel Ray). Malgré des conditions de spectacle particulières, les acteurs ont réalisé une magnifique lecture théâtralisée de Pinocchio (de Joël Pommerat). Ce spectacle a beaucoup plu aux élèves.

L'école de la Vallée est composée de 122 élèves répartis en 6 classes. L'équipe enseignante reste la même.

La rentrée scolaire est prévue le jeudi 2 septembre : 8h30 pour les classes de CM1CM2 et CM2, 8h45 pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 et 9h pour les deux classes de CP/CE1.

Pour plus d'informations, contacter M. Yoann Richard-Diagorce
Directeur de l'École de la Vallée de Sours
Tél: 02 37 25 73 34
Mél: ec-elem-la-vallee-sours-28-orleans-tours.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tous les jours de 10h à 12h
(sauf le samedi matin pendant les vacances scolaires et veille de jours fériés)
Mardi et jeudi de 16h00 à 18h30
Tél. 02 37 25 70 28
contact@sours.fr - www.sours.fr

FILIBUS À LA DEMANDE Numéro 0825 30 28 00

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

Chaunay

LUNDI : 9h - 12h / 14h - 18h

MARDI : Fermé

MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI

9h - 12h / 14h - 18h

DIMANCHE : 9h - 12h

Champhol

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI

9h - 12h / 14h - 18h

JEUDI : Fermé

DIMANCHE : 9h - 12h

Dammarie

LUNDI : Fermé

MARDI - VENDREDI - SAMEDI

9h - 12h / 14h - 18h

MERCREDI : 14h - 18h

JEUDI : Fermé

DIMANCHE : 9h - 12h

Fermeture les jours fériés
et dernier accès ¼ d'heure avant la fermeture

SERVICE DÉCHETS CHARTRES MÉTROPOLE
numéro vert : 0800 22 20 36
(appel gratuit d'un poste fixe)

CmEau

Dépannage : 02 34 43 90 22

BENNE DE STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Les bennes sont vidées le lundi matin et le jeudi.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 16h00

Mercredi de 13h30 à 16h00

Samedi de 9h00 à 18h00

LA POSTE

Bureau de Sours - Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Horaires du mardi : 14h15 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Tél. 02 37 25 77 86

INFORMATIONS PRATIQUES

MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Bouclet

MÉDECINE GÉNÉRALE

D^r Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

D^r Florence BONNET-BOUTILLON

Tél. 02 37 91 93 05 sur rendez-vous

INFIRMIÈR(E) D.E.

Stéphanie CABART - Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié

Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78

du lundi au samedi sur rendez-vous

PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Ombeline GOUBIER

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

RÉFLEXOLOGUE PLANTAIRE

Caroline BEAUCHAMP

Tél. 02 37 26 09 22

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Maxime CHARBONNEAU

Tél. 02 37 25 73 61

CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D^r Miléna RAISA RADU

Tél. 02 37 25 91 79

PHARMACIE

Pharmacie Caudron

11 rue du D^r Bouclet Tél. 02 37 25 76 22

LE CULTE

Paroisse de l'Épiphanie

Permanences à la Maison Paroissiale

5 rue de l'église à Sours

Lundi et mercredi : 16h30-18h30

Samedi : 10h-12h

Tél. 02 37 25 70 54

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

L'AMICALE DE SOURS

Après les annulations de nos manifestations suite à la crise sanitaire Covid-19, l'Amicale et ses 6 sections espèrent pouvoir vous retrouver :

-le loto le 21 novembre 2021 à la salle polyvalente Denise Egasse.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Nous comptons sur votre participation nombreuse pour ces manifestations et nous remercions les bénévoles des sections qui se mobilisent.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (APEEP)

Malgré le contexte sanitaire, l'Association des Parents d'Élèves des Écoles Publiques a essayé de multiplier les actions pour accompagner les écoles dans leurs projets pédagogiques en organisant différentes ventes de produits (l'Eurélienne, sapins, chocolats, objets personnalisés...) mais aussi des concours artistiques sur le thème d'Halloween et de Pâques.

En cette nouvelle année scolaire, nous espérons pouvoir organiser des actions en présentiel autour d'Halloween ou encore en nous retrouvant à notre week-end bourse aux jouets/marché de Noël du 27/28 novembre 2021. Si vous souhaitez être au courant de nos actions, vous pouvez suivre notre page Facebook « Apeepsours »

L'Assemblée Générale de l'APE se déroulera le vendredi 17 septembre à 20h30 dans la salle Michel Morin. Nous procéderons, à cette occasion, à l'élection d'un nouveau bureau et à la présentation des projets de l'association pour l'année 2021-2022.

Venez nombreux !

SECTION CULTURELLE

LA DANSE DE SOURS propose des cours de modern dance

Le lundi à partir de 17H00, 2 cours pour les plus jeunes à partir de 6 ans et un cours adultes de 19H00 à 20h30,
Le mercredi à partir de 18H00, 2 cours pour les pré-ados et les ados.

Les cours reprendront

- Le lundi 06 septembre (horaires en fonction des groupes)
- Le mercredi 08 septembre (horaires en fonction des groupes)

La cotisation annuelle est de 89.00 € pour les nouvelles adhésions. Merci de prévoir un certificat médical. Pour les danseuses inscrites en 2020 il n'y aura que la licence.

Notre prochain gala aura lieu le samedi 21 mai 2022 à la salle Denise Egasse de Sours.

Renseignements : Véronique Pichot 06.12.24.02.56

LA SALLE DES JEUNES

Propose aux jeunes de Sours, à partir de 10 ans, des soirées à thème : Noël, crêpes, soirée pizzas... ainsi que des sorties (bowling, Mc Do cinéma, karting, trampoline, Soccer ...) 1 fois par mois le vendredi soir entre 20H30 et 22H30 et le week-end pour certaines activités.

La 1^{ère} soirée aura lieu le vendredi 17 septembre de 20H30 à 22H30 à la salle des jeunes (Sous la salle polyvalente). Soirée pizza offerte par l'association.

Cotisation pour l'année 39.00 € (merci de prévoir une attestation d'assurance extra-scolaire)

Renseignements : Corine Legros au 06.77.17.20.04

Les inscriptions auront lieu le vendredi 10 septembre à 20H00 après notre assemblée générale - Salle Michel Morin (derrière la salle polyvalente).

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Confinement, déconfinement !

Après tous ces mois d'incertitude, il nous semble voir le bout du tunnel. Pour le club, c'était les vacances; Nous espérons pouvoir reprendre nos activités. Tous, nous serons contents de se revoir en toute amitié.

G. Sedilot

L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SOURS

Le vendredi 10 Septembre 2021, l'école réouvrira ses portes pour les inscriptions de 17h30 à 19h30 à la Salle de Musique "Loulou PENITZKA" (au sous-sol de la Salle Denise ÉGASSE).

Pour la 48^{ème} année consécutive de son existence, depuis sa création par Loulou PENITZKA, elle animera des classes de batterie, clarinette, clavier, cuivres (cornet, trombone, trompette, tuba...), la flûte traversière, guitare, piano, solfège [sur 4 années, (de I.M.1 à Préparatoire) + une année de consolidation solfège rythme], saxophones (baryton, ténor, alto, soprano...), ainsi que l'Éveil Musical pour les enfants à partir de 6 ans. Nos professeurs sont tous qualifiés et expérimentés. L'École étant affiliée à la Confédération Musicale de France, ses cours, ses examens et ses diplômes sont agréés par cette instance et reconnus nationalement, y compris par les conservatoires.

À partir d'octobre, un Orchestre Junior rassemblera les élèves les plus avancés, les meilleurs pourront intégrer, à terme, l'Orchestre réputé de l'Harmonie de SOURS.

Cette année, encore bouleversée par la crise sanitaire nous a contraints à réduire nos activités mais cela ne nous a pas empêchés de rester mobilisés afin que l'École de Musique de SOURS continue de vivre et que nos professeurs puissent faire passer les examens dans les meilleures conditions.

Le Mercredi 30 juin, nous avons donc pu, de justesse, effectuer notre AG en présentiel, renouveler le bureau et remettre les diplômes de fin d'année aux élèves et ce, grâce à la Municipalité de SOURS qui nous a permis d'utiliser la salle Denise ÉGASSE. Qu'elle en soit ici remerciée vivement ! Le redémarrage pour le premier trimestre de cette nouvelle année est donc en très bonne voie !

Les cours reprendront le mercredi 15 septembre 2021.

L'École de Musique de SOURS vous offre donc à tous :

- La liberté de pratiquer une ou plusieurs activités selon vos goûts, vos aptitudes et votre volonté.
- Un enseignement de qualité reconnu.
- L'accessibilité à la culture musicale pour le plus grand nombre avec :
 - Des cotisations raisonnables et adaptées aux familles nombreuses,
 - La possibilité d'un règlement en 3 fois (par chèque uniquement),
 - Des tarifs préférentiels pour tous les habitants de SOURS.
- L'ouverture à tous les élèves et ce, de « 7 à 77 ans ».

Tout cela bien sûr, dans un esprit de grande convivialité.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez : Consulter le site Ecole de musique de Sours : <http://www.sours.fr/assos/eco2.htm>

ou bien, contacter Mr Christian CHAMPION, Directeur de l'École ;

- Par mail : christian.trombone@wanadoo.fr
- Par téléphone au 09 71 40 22 31

JUDO - GYM

Prévisions pour la rentrée JUDO et GYM

Après une année restreinte à cause du Covid, seul le judo a repris les cours en juin.

L'assemblée générale prévue fin Juin, avec la remise des récompenses et ceintures pour les judokas, sera reportée selon les conditions du moment juste avant les vacances de la Toussaint, afin que les enfants puissent faire un passage de ceinture avec des cours supplémentaires.

RENTÉE JUDO

Inscriptions et début des cours le mercredi 8 septembre 2021. Venir 1/4 d'heure avant le cours pour les inscriptions, ou les faire avant par internet.

HORAIRES :

- 13h30 - 14h30 pour les enfants nés en 2013 - 2014 - 2015
- 14h30 - 15h45 pour les enfants nés avant 2013
- 15h45 - 16h30 les babys nés en 2016 - 2017.

Ce dernier cours sera maintenu seulement si 10 enfants inscrits.

La cotisation annuelle dépend du niveau de votre enfant. Renseignements par tél ou mail.

RENTÉE GYM

Les cours sont assurés par Maryline pour les adultes et adolescents(es)

Inscriptions et début des cours le mardi 7 septembre 2021

- Inscription à partir de 18h45
- Début des cours 19h00 tous les mardis, sauf vacances scolaires
- Cotisations annuelle 80 €

Pour ces 2 disciplines vous pouvez vous pré-inscrire par mail ou téléphone. 02 37 25 76 72 ou 06 72 42 95 76 ou sours.judoclub@gmail.com.

Il n'y aura pas de cours d'UFOMOVE (zumba) cette année n'ayant pas de prof.

Sachant que cette année nous avons remboursé nos adhérents, nous espérons que vous nous resterez fidèles selon vos possibilités. N'hésitez pas à vous inscrire, les 2 premiers cours sont à l'essai pour les incédés et selon le Covid nous nous adaptons pour le mieux.

Tous les cours ont lieu au dojo Michel COUPEAU, situé sous la salle polyvalente.

A très bientôt pour cette nouvelle saison.

LE JUMELAGE

Encore une année noire pour le jumelage, espérons que 2022 nous sourit pour nous rendre chez nos amis de Dienheim. Le temps commence à être long et j'espère que la motivation sera toujours la même.

L'assemblée générale aura lieu le 26 novembre 2021. En espérant vous voir nombreux au pot de l'amitié qui y sera servi.

A bientôt

SOIRS RANDO

La vie est comme les chemins de randonnée. Ils sont droits ou sinueux, de plaine ou boisés, fleuris ou secs et pierreux... Le bonheur, c'est de les parcourir jusqu'au bout, du mieux que l'on peut.

Malgré cette pandémie, nous vous proposons un programme pour la rentrée de septembre tout en respectant, bien sûr, les gestes barrières.

Vous trouverez le détail des sorties fin août sur notre site, ci-dessous un aperçu de nos randonnées

La randonnée du vendredi

Tous les vendredis une randonnée à allure modérée d'environ 10 kms est organisée. Sont prévues les sorties : Le Grand Chartres ; Néron ; Fontenay S/Eure ; Nogent le Phaye ; Maisons ; Bouglainval ; Gué de Longroi ; Berchères les pierres ; Les Grands Prés/Bel-Air ; Dammarie ; Ablis ; Corancez ; Houville-la-Branche.

La sortie mensuelle

Un dimanche par mois, une randonnée est organisée avec deux circuits (10 km et 14-15 km environ)

St-Maur S/Loir ; St-Martin de Bréthencourt ; Illiers ; Theuville Rando du Facteur à Lamblore organisée par le CDRP 28 le 25 septembre 2021

Rando du Téléthon
Mâle (plus de 30 km).

Les séjours à Portbail dans le Cotentin du 4 au 11 septembre 2021 et St Sauves en Auvergne du 2 au 9 octobre 2021.

La marche nordique

Marche sportive avec des bâtons : dates non définies à ce jour.

Notre assemblée générale se tiendra le vendredi 24 septembre 2021 à 20h30 salle Denise Egasse à Sours.

Tarif des licences : Saison 2021/2022

Renouvellement : Familiale Fra : 39 € Individuelle Ira : 20 €
Nouvelle adhésion : Familiale Fra : 62 € Individuelle Ira : 32 €

Randonner, permet de découvrir le patrimoine culturel, la nature, de faire du sport, de se retrouver entre amis
Alors laissez-vous tenter par cette invitation qui allie culture, bien-être et santé.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez nous contacter au 02.37.25.95.23.

Appliquez bien les consignes sanitaires, soyez prudents ; protégez vous dans l'espoir de se retrouver à la rentrée.

Sportivement

AS SOIRS RANDO

TIR

Après une saison 2020/2021 interrompue par le Covid 19 dès le mois de novembre, la saison 2021/2022 reprendra ses activités d'entraînements et concours internes au stand de tir situé dans l'enceinte du stade Pierre Delachaume le samedi 4 septembre 2021 à 14h00 .

Pour cette nouvelle saison le tarif des licences est de :

- Adultes : 70 €
- Jeunes : 40 € à partir de 11 ans

+ CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE
+ PHOTO D'IDENTITÉ

Horaires d'ouverture

-Samedi de 14h00 à 17h00
Dimanche de 10h00 à 12h00

Information

- Possibilité de pratiquer le tir 10 m air comprimé Carabine et pistolet, ainsi que le tir 50 m Carabine.
- Participation aux concours organisés par la Fédération U.F.O.L.E.P

Pour tous renseignements s'adresser au stand de tir le samedi et dimanche aux heures d'ouverture où auprès des dirigeants.

Président : Fouré Alain Tél. : 02 37 25 90 48
Secrétaire : Seillery Claudine Tél. : 02 37 25 73 26

UNION MUSICALE

Chers Amis de SOIRS

Jamais une interruption d'activité n'aura été aussi longue. Voilà une éternité que nous ne nous sommes pas vus. Quel que soit notre activité il nous semble impensable de nous être arrêtés aussi longtemps. Pourtant cette épidémie aura fait et elle a mis en évidence le besoin que nous avons de nous réunir, d'échanger et le plaisir d'être ensemble. La reprise semble se profiler alors nous allons reprendre le chemin des répétitions en vue de concerts au printemps prochain. Il est temps de redonner de la couleur à nos vies.

Amitiés musicales.

L'ÉPI BEAUCERON Mairie Tél. 02 37 25 70 28 Directeur de publication Jean-Michel Plault Diffusion Mairie de Sours

Rédaction commission Communication : Gérard Person, rapporteur ; Jean-Michel Plault, Daniel Mercier, Catherine Egasse, Christine Détails, Valérie Behue, Mickaël Ricois
Conception - Édition : PUBLICITEL - Tél. 06 08 00 25 63

Reproduction même partielle interdite Dépôt légal 3^e trimestre 2021